

Séance du **12 décembre 2024**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

**Rapport-préavis en réponse au postulat de Mickael Bertschy (VL), intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien » (2024/RP34)**

Rapport : Mme Fabienne Despot

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le rapport-préavis N° 34/2024, du 28 octobre 2024, concernant la réponse au postulat de M. Mickael Bertschy, intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mickael Bertschy (VL), intitulé « Faire de Vevey une ville d'images au quotidien » et de le considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du **12 décembre 2024**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 13 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

|                                                                                                                            |                                                                                     |                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>le Président<br>Philippe Herminjard |  | <br>la Secrétaire<br>Carole Dind |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Séance du 12 décembre 2024

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

**Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 (2024/P35)**

Rapport : M. Ceki Gülcü

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 35/2024, du 28 octobre 2024, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

#### **Patrimoine communal**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'025'000.— pour « l'entretien du patrimoine communal année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

#### **Rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

#### **Rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards**

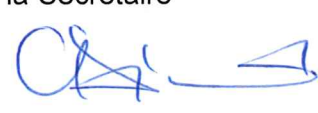
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;

3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Ainsi délibéré en séance du **12 décembre 2024**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 13 décembre 2024.

|                                                                                    |                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY                                                |                                                                                    |
| le Président                                                                       | la Secrétaire                                                                      |
|  |  |
| Philippe Herminjard                                                                | Carole Dind                                                                        |



Séance du **12 décembre e 2024**

Présidence : **M. Philippe Herminjard**, président

**Prise en considération du postulat de M. Patrick Bertschy, intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... » (2024/P36)**

Rapport lu par Mme Sandra Jamet

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le postulat de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'accepter la prise en considération du postulat M. Patrick Bertschy (PLR), intitulé « Agir sans attendre pour notre bien... et pas seulement... » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du **12 décembre 2024.**

Adopté par 34 oui, 34 non, 0 abstention, avec la voix prépondérante du président.

Pour extrait conforme le 13 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

|                     |                                                                                     |               |                                                                                      |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| le Président        |  | la Secrétaire |  |
| Philippe Herminjard |  | Carole Dind   |                                                                                      |